

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 03 avril 2017, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

Est absent : Monsieur Denis Ouellet

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présents : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Philippe Marin, dir. des travaux publics
Marielle Potvin, trésorière
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 10 personnes

2017.04.69 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
Mot de bienvenue : Prudence vs chevreuils
01 Ordre du jour - Adoption
02 Procès-verbaux de mars 2017 - Adoption
03 Comptes de mars 2017 - Adoption
04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
05 Rapport financier au 31-03-2017 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06 Rapport financier 2016 - Adoption
07 P.- 410 - Avis de motion (Règlement d'emprunt PP3)
08 PAARRM – Dépôt d'un projet pour la réfection du rang Notre-Dame-des-Champs
09 *M. René Proulx – Mandat signature offre d'achat*
10 *Corporation des fêtes du 100^e : Appui au projet local d'un jardin communautaire*
11 Soumissions - Canal Théberge
12 Soumissions - Services professionnels travaux de surveillance – Route A.-Lévesque
13 Soumissions - Services professionnels en ingénierie des sols – Route A.-Lévesque
14 Soumissions - Fourniture et application d'abat-poussière
15 Soumissions - Béton
16 Soumissions - Béton bitumineux
17 Soumissions - Entretien préventif et réparation des pompes et systèmes du réseau d'A&E
18 Soumissions - Équipements électriques
19 Demande de prix - Électricité (travaux sur systèmes d'automatisation, d'instrumentation et de contrôle des stations de pompage)
20 Soumissions - Sulfate ferrique
21 Soumissions - Fauchage (tarif horaire)
22 Soumissions - Entretien mécanique des véhicules motorisés légers et lourds
23 Soumissions - Entretien mécanique des véhicules incendie
24 Demande de prix - Récurage, vacuum des canalisations d'égouts sanitaires et pluviaux
25 Demandes de prix - Location de machinerie / matériaux granulaires et de remblai
26 Actuel Conseil - Honoraires professionnels – Rapport d'étude préparatoire pour le garage municipal et la caserne incendie
27 P.-405 : route Alphonse-Lévesque - Demande de marge de crédit temporaire
28 Autorisation pour passage d'une ligne électrique rang Ignace-Nadeau
29 Club de golf Transcontinental - Aide financière
30 Représentation au comité de transition et de consultation dans le cadre du projet de regroupements des OMH

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté en reportant les points 9 et 10 à une prochaine séance.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.70 PROCÈS-VERBAUX DE MARS 2017 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière – 06 mars 2017
- séance extraordinaire – 27 mars 2017

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux identifiés à la présente son approuvés tel que déposés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.71 COMPTES DE MARS 2017 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2017 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A **Journal des achats 2017 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2017 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-03-2017, au montant de cent soixante-huit mille sept cent trente-six dollars et soixante-treize (**168 736.73 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B **Journal des déboursés 2017 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2017.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-03-2017, au montant de deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinq dollars et quarante-deux (**282 905.42 \$** → paiements : par **dépôt direct, 58 142.50 \$**, par **AccèsD, 217 313.27 \$** et par **chèque : 7 449.65 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.72 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de mars 2017.

2017.04.73 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2017 au 31-03-2017.

2017.04.74 RAPPORT FINANCIER 2016 – VILLE DE POHÉNÉGAMOOK – ADOPTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 108.3 du Chap. C-19, de la LCV, définissant l'obligation de l'auditeur de transmettre son rapport à la municipalité au plus tard le 31 mars ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 105.1 et 105.2 du Chap. C-19, de la LCV, obligeant le greffier à déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant lors d'une assemblée du Conseil, à en donner un avis public et à l'expédier au Ministère des Affaires municipales avant le 30 avril ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a publié l'avis mentionné aux présentes dans le journal Info-Dimanche du 22 mars 2017 et qu'une copie a été affichée à l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport financier municipal 2016 ainsi que celui de l'auditeur indépendant ont été déposés à tous les élus ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont procédé à l'étude desdits rapports ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Dionne, CPA-CA pour la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a procédé, séance tenante, à la lecture et aux explications sur le rapport financier ;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes dudit rapport se résument comme suit :

| | Prévisions budgétaires 2016 | Rapport financier 2016 Ville | Rapport financier consolidé 2016 (incluant les organismes et amortissements ventilés) |
|---|-----------------------------------|---------------------------------------|---|
| REVENUS : | | | |
| Taxes | 3 296 520 | 3 325 891 | 3 325 891 |
| Compensations tenant lieu de taxes | 275 337 | 274 991 | 274 991 |
| Quotes-parts | | | |
| Transferts | 598 783 | 632 084 | 823 801 |
| Services rendus | 87 607 | 62 537 | 289 731 |
| Imposition de droits | 36 000 | 91 729 | 91 729 |
| Amendes et pénalités | 3 800 | 3 007 | 3 007 |
| Revenus de placements de portefeuille | 3 500 | 6 569 | 6 569 |
| Intérêts (autres) | 30 050 | 39 181 | 40 684 |
| Autres revenus | 49 700 | 284 844 | 300 730 |
| Total des revenus : | 4 381 297 | 4 720 833 | 5 157 133 |
| Investissement | 872 369 | 613 923 | 623 216 |
| CHARGES : | | | |
| Administration générale | 713 566 | 732 177 | 790 745 |
| Sécurité publique | 562 755 | 534 592 | 579 495 |
| Transport | 1 039 351 | 1 051 644 | 1 269 788 |
| Hygiène du milieu | 777 674 | 761 059 | 1 316 306 |
| Santé et bien-être | 57 084 | 50 203 | 50 203 |
| Aménagement, urbanisme et développement | 285 172 | 219 540 | 260 882 |
| Loisir et culture | 542 225 | 492 343 | 768 537 |
| Frais de financement | 103 059 | 86 592 | 112 417 |

| | Prévisions budgétaires 2016 | Rapport financier 2016 Ville | Rapport financier consolidé 2016 (incluant les organismes et amortissements ventilés) |
|--|--|---|--|
| Amortissement des immobilisations | 799 046 | 804 530 | |
| Total des dépenses : | 4 879 932 | 4 732 680 | 5 148 373 |
| <i>Surplus de l'exercice</i> | 373 734 | 602 076 | 631 976 |
| Moins : revenus d'investissement | (872 369) | (613 923) | (623 216) |
| Conciliation à des fins fiscales | 799 046 | 812 200 | 900 611 |
| Propriétés destinées à la revente | | | |
| Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales | | | |
| Financement | (281 750) | (276 311) | (335 713) |
| Affectations | (18 661) | 69 721 | 79 192 |
| Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales : | 0 | <u>593 763</u> | <u>652 850</u> |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

CE QUI SUIT :

- A QUE** ce Conseil accepte le rapport financier municipal 2016 et le rapport de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton ;
- B QUE**, conformément à la Loi, la trésorière expédie ledit rapport au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- C QUE** la mairesse / maire suppléant et la trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la Ville de Pohénégamook, tout document se rapportant audit rapport financier ;
- D QUE** la greffière publie dans une des prochaines éditions du bulletin municipal «Le Maillon», le résumé dudit rapport financier.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Départ de M. Denis Dionne à 20 h 30.

2017.04.75 P.-410 – AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT – STATION DE POMPAGE PP3)

Je, soussigné, Simon Bolduc, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée de ce Conseil, le règlement P.-410, règlement d'emprunt autorisant les travaux de mise aux normes de la station de pompage PP3.

Le conseiller invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce Conseil. Au plus tard deux jours juridiques avant l'assemblée au cours de laquelle ledit règlement doit être adopté, le conseiller remettra une copie dudit règlement à tous les membres de ce Conseil.

Simon Bolduc, conseiller

2017.04.76 PAARRM – DÉPÔT D'UN PROJET POUR LA RÉFECTION DU RANG NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook autorise Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière pour le projet de réfection du rang Notre-Dame-des-Champs dans le cadre du programme PAARRM ;

QUE la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.77 SOUMISSIONS – CANAL THÉBERGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé des appels d'offres à partir du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux du canal Théberge ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique a eu lieu le 23 mars 2017, à 14h05 ;

| Soumissionnaires | Prix \$ (avant taxes) | Prix total \$ (incluant TPS/TVQ) |
|---|----------------------------------|---|
| Cimota Inc. St-Augustin-de-Desmaures | 122 793.27 | 141 181.55 |
| Coffrage Provincial Inc. St-Pascal | 154 294.50 | 177 400.11 |

CONSIDÉRANT le rapport de vérification déposé par Monsieur Éric Bélanger, ingénieur de Norda Stelo en date du 24 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du Conseil municipal à la rencontre du 27 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

A QUE la Ville accorde le mandat à la compagnie Cimota Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 141 181.55 \$, incluant les taxes provinciales et fédérale pour la réalisation des travaux du canal Théberge.

B QUE ce mandat est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC et de l'aide financière demandée au Fonds Chantier Canada-Québec, volet fonds des petites collectivités.

C QUE les dépenses applicables à ce contrat soient financées par le règlement d'emprunt P.-402.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.78 SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE LES TRAVAUX DE LA ROUTE ALPHONSE-LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé des appels d'offres sur invitation relativement à l'engagement de services professionnels pour la surveillance des travaux de la route Alphonse-Lévesque ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

- ▶ **Actuel Conseil Inc.**
- ▶ **Cima**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions, le 31 mars 2017, et qu'un rapport a été déposé au Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

- A QUE** la Ville accorde le mandat à la compagnie Actuel Conseil Inc., plus bas soumissionnaire conforme, correspondant au rang #1 de la grille d'évaluation du comité de sélection, pour un montant de 24 949.57 \$, incluant les taxes provinciale et fédérale ;
- B QUE** les dépenses applicables à ce contrat soient financées par le règlement d'emprunt P.-405.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.79 SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE GÉOTECHNIQUE DES SOLS DE LA ROUTE ALPHONSE-LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé des appels d'offres sur invitation relativement à l'engagement de services professionnels pour la surveillance géotechnique des travaux de la route Alphonse-Lévesque ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

- Englobe
- Laboratoire d'Expertises de RDL Inc.
- GHD Consultants Ltée

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions, le 31 mars 2017 et qu'un rapport a été déposé au Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

- A QUE** la Ville accorde le mandat à la compagnie Englobe correspondant au rang #1 de la grille d'évaluation du comité de sélection, pour un montant de 25 600.90 \$, incluant les taxes provinciale et fédérale ;
- B QUE** les dépenses applicables à ce contrat soient financées par le règlement d'emprunt P.-405.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.80 SOUMISSIONS – FOURNITURE ET APPLICATION D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi de deux demandes de soumissions sur invitation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu dans le délai prescrit, les deux soumissions suivantes :

PRIX AVANT TAXES

| Les entreprises Bourget inc. St-Paul-de-Joliette | Les Aménagements Lamontagne inc. Rimouski |
|---|--|
| 0.3489 ¢/l chlorure de calcium AP35 | 0.355 ¢/l chlorure de magnésium à 30 % |
| 70 000 litres 24 423.00 \$ (avant taxes) | 70 000 litres 24 850.00 \$ (avant taxes) |

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville approuve les recommandations du directeur des Travaux publics et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Entreprises Bourget inc., au prix de .3489 ¢/l, plus les taxes applicables.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.81 SOUMISSIONS - BÉTON

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions sur invitation ont été expédiées par le directeur des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées dans le délai prescrit :

PRIX AVANT TAXES

| Compagnie : Unibéton Témiscouata-sur-le-Lac | | | |
|--|---------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Tarifs du béton au m³ | | | |
| Type de béton pour construction de trottoirs | Coût m ³ | Remblai sans retrait (non-pompable) | Remblai sable (mélange pompable) |
| 20 MPa | 125 \$ | 107 \$ | 151 \$ |
| 25 MPa | 134 \$ | | |
| 30 MPa | 140 \$ | | |
| 35 MPa | 153 \$ | | |

Autres frais (avant taxes)

| Matériel ou services | Tarifs |
|--|---------------------------|
| Surcharge pour le carburant | 2.00 \$ |
| Environnement et redevances municipales | 5.00 \$ /m ³ |
| Chargement incomplet par voyage de 2.5 m ³ ou moins | 75.00 \$ |
| Temps d'attente au-delà de 1 h après l'arrivée au chantier | 30.00 \$ /15 minutes |
| Coût du mélange fumée de silice M ³ | 24.00 \$ / m ³ |

**Compagnie : Bétonnières du Golfe inc.
St-Pascal**

| Tarifs du béton au m³ | | | |
|--|---------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Type de béton pour construction de trottoirs | Coût m ³ | Remblai sans retrait (non-pompable) | Remblai sable (mélange pompable) |
| 20 MPa | 119 \$ | 112 \$ | 148 \$ |
| 25 MPa | 129 \$ | | |
| 30 MPa | 138 \$ | | |
| 35 MPa | 152 \$ | | |

Autres frais (avant taxes)

| Matériel ou services | Tarifs |
|--|---------------------------|
| Surcharge pour le carburant | S/F |
| Environnement et redevances municipales | 2.00 \$ / m ³ |
| Chargement incomplet par voyage de 4.5 m ³ ou moins | 100.00 \$ |
| Temps d'attente au-delà de 1 h après l'arrivée au chantier | 30.00 \$ / 15 minutes |
| Coût du mélange fumée de silice m ³ | 20.00 \$ / m ³ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de Bétonnières du Golfe inc., pour la fourniture de béton pour les travaux 2017 de la Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.82 SOUMISSION – BÉTON BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a transmis sur invitation une demande de prix relatif à l'achat de béton bitumineux ;

CONSIDÉRANT la soumission recue de la compagnie BML, Division de Sintra inc. ;

PRIX AVANT TAXES

| Compagnie : Construction BML, Division de Sintra inc. Rivière-du-Loup | | | | |
|--|---|--|---|-------------------------------|
| Type d'enrobé bitumineux | Usage selon la norme 4202 MTQ | Description | Épaisseur de pose recommandée | Prix à la TM non livré |
| EC5 | Couche de correction /rapiéçage manuel | Enrobé de correction pour rapiéçage manuel très maniable | 10 à 30 mm | 92.97 \$ |
| EC-10 | Couche de correction / rapiéçage manuel | Enrobé de correction pour rapiéçage manuel très maniable en couche de 20-40 mm | 20 à 40 mm | 92.97 \$ |
| ESG-10 | Couche de surface bonne performance sur tout type de route texture fine | Enrobé semi-grenus | 40 à 70 mm | 92.97 \$ |
| EG-10 | Couche de surface des autoroutes et zones urbaines texture grossière | Enrobé grenus | 40 à 60 mm | 92.97 \$ |
| ESG-14 | Couche de base ou unique | Enrobé semi-grenus maniable | 60 à 80 mm | 92.97\$ |
| Baril de liant bitumineux fluidisé RC-30 / 205 litres | S.O. | Liant (colle) bitumineux | Épandage de 1 à 2 litres m ² | 525.00 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de Construction BML, Division de Sintra inc., au prix de 92.97 \$/TM et le baril de liant bitumineux fluidisé RC-30 au prix de 525 \$ / baril.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.83 SOUMISSIONS – ENTRETIEN PRÉVENTIF ET RÉPARATION DES POMPES ET DES SYSTÈMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été expédié à deux entreprises concernant l'entretien préventif des pompes ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé des offres :

PRIX AVANT TAXES

| | Groupe Voyer Inc. Rimouski | CW Allen Saint-Henri Québec |
|---|--|--|
| Taux horaire régulier en atelier | 68 \$ / h | 85 \$ / h |
| Taux horaire sur chantier | 80 \$ / h | 85 \$ / h |
| Taux horaire temps et demi sur chantier | 120 \$ / h | 127.50 \$ / h |
| Frais subsistance journalier | 160 \$ / jour Avec nuitée : 160 \$ / j Sans nuitée : 40 \$ / j | 220 \$ / jour Sans nuitée : 100 \$ |
| Escompte | 0 à 15% (générique) selon fabricant | 0% |
| Distance de Pohénégamook | 172 km | 215 km |
| Tarifs de déplacement sur les lieux | 0 \$ / km aucun frais | 3.27 \$ / km |
| Consumable | 20 \$ / jour | 50 \$ / jour |
| Garantie pieces | 12 mois | 3 mois |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services du plus bas soumissionnaire, Groupe Voyer Inc. de Rimouski, pour les réparations des pompes d'aqueduc et d'égout.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.84 SOUMISSIONS - ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a transmis une demande de prix concernant les travaux sur les équipements électriques ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont déposé des offres ;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations soumis par le directeur des Travaux publics ;

PRIX AVANT TAXES

| Compagnies | Travaux avec camion nacelle taux horaire | Réparation de luminaires Prix à l'unité | Appel d'urgence Main d'œuvre hors des heures ouvrables Taux horaire | Travaux généraux Taux horaire | Garantie applicable |
|-----------------------------------|---|--|--|--------------------------------------|----------------------------|
| Gaétan Charest Inc. St-Alexandre | 85.00 \$ | 52.00 \$ | 108.00 \$ | 72.00 \$ | 12 mois |
| Raynald Asselin Inc. Pohénégamook | 96.00 \$ | 68.00 \$ | 135.00 \$ | 68.00 \$ | 1 mois |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde les travaux électriques, selon leur description, au plus bas soumissionnaire conforme :

- A Travaux avec camion nacelle : Gaétan Charest inc. au montant de 85 \$ / heure.
- B Réparation de luminaires publics : Gaétan Charest inc. au montant de 52 \$ / luminaire.

C Appel d'urgence : Gaétan Charest inc. au montant de 108 \$.

D Travaux généraux sur les heures régulières : Raynald Asselin au montant de 68 \$ / heure.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.85 DEMANDE DE PRIX - ÉLECTRICITÉ (TRAVAUX SUR LES SYSTÈMES D'AUTOMATISATION, D'INSTRUMENTATION ET DE CONTRÔLE)

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a transmis une demande de prix concernant les travaux en électricité sur les systèmes d'automatisation, d'instrumentation et de contrôle ;

CONSIDÉRANT QU'une compagnie a déposé une offre ;

PRIX AVANT TAXES

| Compagnies | Appel d'urgence hors des heures ouvrables Taux horaire | Tarif horaire sur les heures ouvrables Tarif horaire pour un électricien qualifié | Garantie applicable |
|-------------------------------------|---|--|---------------------|
| DHC Énergie inc. Rivière-du-Loup | 105.00 \$ | 70.00 \$ | 12 mois |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde la soumission pour les travaux électriques sur les systèmes d'automatisation, d'instrumentation et de contrôle à la compagnie DCH Énergie inc. pour les montants ci-haut définis.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.86 SOUMISSIONS - SULFATE FERRIQUE

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de soumissions ont été transmises sur invitation concernant la fourniture de sulfate ferrique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions dans le délai prescrit ;

PRIX AVANT TAXES

| Compagnies | Prix livré Kg (avant taxes) | Sulfate ferrique liquide |
|---|--------------------------------|------------------------------|
| Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée Trois-Rivières | .248 ¢ | 60% %de fer : 11.9-12.3 % |
| Kemira Water Solutions Canada inc. Varenes | .27 ¢ | 30-40% % de fer 12.25% |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de produits chimiques Chemtrade Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.87 SOUMISSIONS (TARIF HORAIRE) – FAUCHAGE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi d'une demande de prix auprès de deux compagnies concernant les travaux à réaliser au cours de l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, dans le délai prescrit, deux offres se détaillant comme suit :

PRIX AVANT TAXES

| Compagnies | Tarif horaire avec opérateur |
|--|-------------------------------------|
| Garages DS Jalbert Pohénégamook | 65 \$ |
| Débroussaillage RB Enr. Rivière-du-Loup | 65 \$ |

CONSIDÉRANT QUE Garages DS Jalbert est une entreprise locale et qu'il n'y aura aucun coût supplémentaire relatif aux frais de déplacement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville entérine les recommandations du directeur des Travaux publics et retient l'offre de Garages DS Jalbert, au prix de 65 \$ / heure, plus les taxes applicables.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.88 DEMANDE DE SOUMISSIONS – ENTRETIEN MÉCANIQUE DES VÉHICULES MOTORISÉS LÉGERS ET LOURDS

CONSIDÉRANT QUE trois appels d'offres sur invitation concernant l'entretien mécanique des véhicules légers et lourds ont été transmis par le directeur des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé des offres ;

PRIX AVANT TAXES

| | Garage Sébastien Gagné | Les Garages DS Jalbert | Mécanique KD |
|------------------------------|---|---|--------------------------|
| Taux horaire | 39.39 \$ | 53.95 \$ | 54.89 \$ |
| Escompte | 10% sur les pièces d'origine ou équivalente | 10% sur les pièces d'origine ou équivalente | 5% |
| Escompte sur facture | 2% 10 jours net 30 jours | 2% 10 jours net 30 jours | 2% 10 jours net 30 jours |
| Mandataire SAAQ (pep) | Non | Oui | Oui |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

A QUE la Ville retient les services du Garage Sébastien Gagné pour la mécanique générale des véhicules légers ;

B QUE la Ville retient les services de Garages DS Jalbert relativement aux réparations et aux inspections de la SAAQ (PEP) ainsi que la mécanique générale des véhicules lourds.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.89 DEMANDE DE SOUMISSIONS – ENTRETIEN MÉCANIQUE DES VÉHICULES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE trois appels d'offres sur invitation concernant l'entretien mécanique des véhicules incendie ont été transmis ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé des offres ;
PRIX AVANT TAXES

| | Les Garages DS Jalbert | Mécanique KD |
|------------------------------|---|-----------------------------|
| Taux horaire | 53.95 \$ | 54.89 \$ |
| Escompte | 10% sur les pièces d'origine ou équivalente | 5% |
| Escompte sur facture | 2% : 10 jours net : 30 jours | 2% :10 jours net : 30 jours |
| Mandataire SAAQ (pep) | Oui | Oui |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

- A QUE** la Ville retient les services de Garages DS Jalbert pour la mécanique générale des véhicules incendie ;
- B QUE** la Ville retient les services de Garages DS Jalbert relativement aux réparations et aux inspections de la SAAQ (PEP).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.90 DEMANDE DE PRIX – RÉCURAGE, VACUUM DES CANALISATIONS D'ÉGOUTS SANITAIRES ET D'ÉGOUTS PLUVIAUX

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix sur invitation a été expédiée concernant le récurage, vacuum des canalisations d'égouts sanitaires et pluviaux ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de :

► **Cie Campor de Rivière-du-Loup**

| Équipements (incluant chauffeur) | Tarif horaire régulier | Tarif hors des heures régulières temps X 1.5 | Charge minimale à taux régulier | Charge minimale hors des heures |
|---|---|---|--|--|
| camion-combiné buses spécialisées petit et grand diamètres et 2 opérateurs | 235.00 | 280.00 | 350.00 | 560.00 |
| camion vacuum 2 600 CFM et 1 opérateur | 135.00 | 156.00 | 135.00 | 156.00 |
| camion-pression et 1 opérateur | 125.00 | 146.00 | 125.00 | 146.00 |
| <i>La surcharge de carburant affectée à ces taux sera de 13 %</i> | | | | |
| Nettoyage de stations de pompage avec manoeuvre et équipements complets en espaces clos | Supplément de 145 \$ / j et 69.00 \$ / h pour supervision espace clos | Supplément de 145 \$ / j pour l'équipement et de 99 \$ / h pour supervision | aucune | aucune |
| Inspection caméra sans rapport | Supplément de 135 \$ / j pour | Supplément de 135 \$ / j pour l'équipement et de | aucune | aucune |

| | | | | |
|--------------------------|--|-------------------------------|--------|--------|
| Vérification instantanée | l'équipement et 69 \$ / h pour surveillant | 99.00 \$ / h pour surveillant | | |
| Coupe racine | Supplément de 135 \$ / j | Idem | aucune | aucune |

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations reçu du directeur des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient l'offre de la compagnie Campor environnement.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.91 DEMANDE DE PRIX – LOCATION DE MACHINERIE / MATÉRIAUX GRANULAIRES MATÉRIAUX DE REMBLAI

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi de cinq demandes de prix concernant de la machinerie de construction et des matériaux granulaires ;

CONSIDÉRANT QUE des propositions ont été déposées conformément et dans le délai prescrit mentionné au devis d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le Conseil approuve la liste des prix déposés par les compagnies et qu'il accorde les contrats 2017, selon les exigences déterminées par le directeur du service, au plus bas fournisseur de l'équipement ou des biens à acquérir :

PRIX AVANT TAXES

| Équipements | Prix / Entrepreneur plus bas soumissionnaire / modèle machinerie |
|---|--|
| Pelle hydraulique | |
| 1302 (0.1m ³) | 58 \$ / h = Excavation Morin (Cat 3035 2011) |
| 1303 (0.2m ³) | 65 \$ / h = Sozio Construction (John Deere 50D 2010) |
| 1306 (0.5m ³) | 65 \$ / h = Dany Dumont (U55 Kubota 2011) |
| 1308 (0.7m ³) | 72.75 \$ / h = Excavation Morin (Case CX 145 2015) |
| 1313 (1 m ³) | 70.00 \$ / h = Les Entreprises Jean-Roch Roy (Komatsu 2010 et 2011 PC 200) |
| 1315(1.2 m ³) | 124 \$ / h = Excavation Morin (John Deere 240 DLC 2008) |
| Marteau hydraulique | |
| 100 KG = 35 \$ / h CAT H55DS, 2012 : Excavation Morin | |
| 300 KG = 45 \$ / h INDIGO HP 4 000, 2012 : Ent. Jean-Roch Roy | |
| 425 KG = 75 \$ / h NPK GH9,2012 : Excavation Morin | |
| Plaque vibrante | |
| 425 KG = 35 \$/h sur pelle 1313 : John Deere 200DL, 2010 : Excavation Morin | |

| | |
|---|--|
| <p>Chargeuse sur roues</p> <p>0708</p> <p>0720 (1.5 @ 1.7 m³)</p> <p>Chargeuse sur roues</p> <p>0725 (1.9 @ 2.6 m³)</p> <p>0735 (2.7 @ 3.3 m³)</p> | <p>60 \$ / h = Excavation Morin (Volvo L30B 2008)</p> <p>65 \$ / h = Ent. Jean-Roch Roy (Inter 515 + Komatsu) 65 \$ / h = Dany Dumont (R 520 Kubota 2004) 65 \$ / h = Sozio Construction (Fiat Alis FR10B 1988)</p> <p>69 \$ / h = Excavation Morin (JD624H 2000)</p> <p>110 \$ / h = Excavation Morin (John Deere D644H 1998 avec balance électronique)</p> |
| <p>Bouteur sur chenille</p> <p>0406 (50 kw)</p> <p>0414 (105 kw)</p> <p>0423 (175 kw)</p> <p>0430 (225 kw)</p> <p>0435 (260 kw)</p> | <p>54 \$ / h = Excavation Morin (JD450G 1988)</p> <p>99 \$ / h = Excavation Morin (JD750J 2007)</p> <p>140 \$ / h = Sozio Construction (Inter TD 20G 1994)</p> <p>165 \$ / h = Sozio Construction (Inter TD 25G 1989)</p> <p>Aucun</p> |
| <p>Niveleuse</p> <p>0280 (185 kw)</p> | <p>60 \$ / h = Excavation Morin (740 1992)</p> |
| <p>Camion benne</p> <p>16 tonnes</p> <p>20 tonnes</p> <p>26 tonnes</p> | <p>55 \$ / h = Excavation Morin (5 unités disponibles)</p> <p>69 \$ / h = Excavation Morin (2 unités disponibles)</p> <p>74 \$ / h = Excavation Morin (3 unités disponibles)</p> |
| <p>Pelle hydraulique avec broyeur, débrousailluse</p> <p>1306 (0.5 m³)</p> <p>1313 (1 m³)</p> <p>1315 (1.2 m³)</p> | <p>130 \$ / h = Sozio Construction (John Deere 135 C 2006)</p> <p>155 \$ / h = Sozio Construction (Hitachi ZX200 2007)</p> <p>175 \$ / h = Sozio Construction (JD 250GLC 2013)</p> |
| <p>Plaque vibrante et rouleau compacteur</p> <p>Petite plaque 100 à 160 kg</p> <p>Moyenne plaque vibrante 180 à 240 kg</p> <p>Grosse plaque vibrante 250 à 500 kg.</p> | <p>35 \$ / jour = Dany Dumont (sans opérateur)</p> <p>75 \$ / jour = Excavation Morin (sans opérateur)</p> <p>85 \$ / jour = Excavation Morin(sans opérateur)</p> |

| | |
|--------------------|---|
| Rouleau compacteur | BW142D Bomag 150 \$ / jour = Excavation Morin 550 \$ / semaine = Excavation Morin (sans opérateur) 1 800 \$ / mois = Excavation Morin (sans opérateur) |
|--------------------|---|

PRIX AVANT TAXES

| MATÉRIAUX GRANULAIRES (prix à la tonne métrique) | | | | | | | | |
|---|--|---|---|-------|--|---|-------------|-------|
| 1= Excavation Morin / 3= Excavation Tanguay / 4= Entreprises Jean-Roch Roy / | | | | | | | | |
| Description | livré territoire de Pohénégamook \$/tm | | | | non livré incluant service chargeuse \$/tm | | | |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| GRAVIER NATUREL TAMISÉ (0- 20 mm) | 5.50 | | | 5.65 | 5.25 | | 3.00 | 5.00 |
| GRAVIER CONCASSÉ MG-20 (0-20 mm) | 7.95 | | | 8.35 | 7.75 | | 5.75 | 7.50 |
| PIERRE NETTE TAMISÉE (20-40 mm) (3/4-1.5 po) | 9.50 | | | 9.85 | 9.25 | | 6.00 | 8.85 |
| PIERRE NETTE <u>CONCASSÉE</u> MG-20-40 mm (3/4-1.5 po) | 19.00 | | | 19.00 | 18.50 | | 9.00 | 19.00 |
| MG20 concassé pierre de carrière (0-20 mm) | 14.25 | | | | | | 8.00 | |
| MG20 concassé de gravière (0-20mm) | 7.95 | | | 8.35 | 7.75 | | 5.75 | 7.50 |
| GRAVIER MG-56 Pierre de carrière (0-56 mm) | | | | 4.30 | | | 6.00 | 3.30 |
| GRAVIER MG-56 (0-56 mm) de gravière | 4.25 | | | | 4.00 | | 3.00 | |
| SABLE D'ENROBAGE CG-14 (0-14 mm) | 5.10 | | | 5.35 | 5.00 | | 3.00 | 4.85 |
| MATÉRIAUX GRANULAIRES Classe A | 3.25 | | | 3.35 | 3.00 | | 2.25 | 2.45 |
| MATÉRIAUX GRANULAIRES Classe B (MINÉRALE) | 3.00 | | | 3.15 | 2.75 | | 2.00 | 2.00 |
| TERRE NOIRE TAMISÉE | 12.00 | | | 10.00 | 11.50 | | | 9.00 |
| TERRE JAUNE TAMISÉE | 8.50 | | | 7.65 | 8.00 | | 6.00 | 6.45 |
| MATÉRIAUX GRANULAIRES CLASSE A - MG -112 | 3.25 | | | 3.50 | 3.00 | | 3.00 | 2.60 |
| PIERRE NET – GROS CALIBRE | | | | | | | | |
| 100 mm-200mm | 7.75 | | | 5.85 | 7.50 | | 6.00/10.00 | 5.50 |
| 200 mm-355 mm | 9.50 | | | 10.00 | 9.00 | | 7.00/10.00 | 9.50 |
| 355 mm-600 mm | 10.00 | | | 10.00 | 9.50 | | 7.00 /10.00 | 10.00 |
| 600 mm-1200 mm | 11.00 | | | 10.00 | 10.50 | | 7.00 /10.00 | 10.00 |

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2017.04.92 ACTUEL CONSEIL – HONORAIRES PROFESSIONNELS RAPPORT
D'ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR LE GARAGE MUNICIPAL ET LA
CASERNE INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par la compagnie Actuel Conseil en date du 7 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service en structure couvre les 3 options suivantes :

Option 1 : Couvrant le garage municipal et la caserne incendie existants : a déjà fait l'approbation d'un rapport d'étude en structure ;

Option 2 : Garage pour les travaux publics et caserne incendie avec six (6) portes;

Option 3 : Garage pour les travaux publics et caserne incendie avec huit (8) portes ;

- Alternative n° 1 : Ossature légère
- Alternative n° 2 : Acier conventionnel
- Alternative n° 3 : Acier léger
- Alternative n° 4 : CLT

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville octroie le présent mandat à la compagnie Actuel Conseil inc. pour un montant de 8 000 \$ (plus les taxes applicables) ;

QUE la Ville abroge, par la présente, la résolution 2016.12.292 ;

QUE la présente dépense est financée à partir de la programmation TECQ 2014-2018.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.93 P.-405 ROUTE ALPHONSE-LÉVESQUE – DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt a été adopté le 7 novembre 2016 pour la réalisation des travaux de la route Alphonse-Lévesque à l'été 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu les approbations requises du Mamot en date du 13 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook requiert un financement temporaire de CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000 \$) auprès de la Caisse populaire Desjardins du Transcontinental ;

QUE la Ville de Pohénégamook mandate Mesdames Louise Labonté, mairesse et Marielle Potvin, trésorière, pour signer tout document relatif à ce financement temporaire.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.94 AUTORISATION POUR PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE – RANG IGNACE-NADEAU

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 92168830 Québec inc. (Dany Jalbert) a présenté une demande d'autorisation pour le passage d'une ligne électrique sur une section du rang Ignace-Nadeau ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation des travaux est située entre l'intersection du chemin de la Tête-du-Lac jusqu'au lot 29-1, rang 5, canton Pohénégamook, sur une distance approximative de 595 m ;

CONSIDÉRANT QUE la ligne sera enfouie dans l'emprise de la route (accotement) à une profondeur de 1 m. le long des lots 31-2,30-1, 29-1, rang 5, canton Pohénégamook ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville appuie la demande présentée par la compagnie 92168830 Québec inc. et ce, conditionnellement à ce que le promoteur s'engage à :

- 1.- Déposer un plan de la mise en place du tuyau de la ligne électrique en y incluant une description technique ;
- 2.- Déposer un plan de localisation de la ligne électrique émis par un arpenteur géomètre ;
- 3.- Installer des poteaux indicateurs localisant l'emplacement de la ligne ;
- 4.- Fournir à la Ville, par le biais d'un arpenteur, les points géo-référencés (relevés GPS) ;
- 5.- Présenter des photos de l'état de la route avant et après les travaux ;
- 6.- Utiliser des matériaux conformes (tels MG20) pour la structure du chemin excavée ;
- 7.- À faire rédiger à ses frais un contrat notarié avec la Ville afin d'enregistrer la servitude de passage.

QUE tous les travaux devront être approuvés et supervisés par le directeur des travaux publics de la Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.95 AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE GOLF TRANSCONTINENTAL

CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec le CA du club de golf Transcontinental le 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le club a présenté à la Ville ses états financiers 2016 et ses prévisions budgétaires 2017 ;

CONSIDÉRANT la demande financière adressée à la Ville pour les années subséquentes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte de soutenir le club de golf par une aide financière annuelle de 5 000 \$ et ce, pour les années 2017 et 2018.

QUE cette aide financière est non récurrente pour les autres années ;

QUE les crédits à ces fins soient puisés à l'excédent de fonctionnement affecté (revenus éoliens) pour le développement / poste 59 131 03 000.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.04.96 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE POHÉNÉGAMOOK AU COMITÉ DE TRANSITION ET DE CONSULTATION DANS LE CADRE DU PROJET DE REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU TRANSCONTINENTAL

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec est en voie de restructurer le réseau des offices d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec souhaite que les regroupements des offices d'habitation (OH) se réalisent sur une base consensuelle afin de répondre aux besoins et aux particularités des milieux qu'ils auront à servir ;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) de Ville de Pohénégamook s'inscrit dans une démarche de regroupement qui inclurait les OMH de Pohénégamook, Rivière-Bleue et Saint-Marc-du-Lac-Long ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser un regroupement d'OH, une ou plusieurs rencontres de concertation doivent être organisées pour définir les modalités d'une entente qui satisfera tous les partenaires dont les municipalités locales et les OH ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec recommande la formation d'un comité de transition et de concertation pour chacun des territoires dont les OH seront regroupés ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre réunissant des représentants de chacun des OH concernés par le projet de regroupement a eu lieu le 28 mars 2017 à Rivière-Bleue ;

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé, lors de cette rencontre, qu'un comité de transition et de concertation soit formé afin de rédiger un plan d'affaires et de définir les jalons de la prochaine organisation ;

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé lors de cette rencontre que le comité de transition et de concertation soit composé de 7 personnes, soit un représentant nommé par chaque municipalité, un représentant nommé par chaque OMH et un locataire pour tout le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut déléguer une personne de son choix pour la représenter au comité de transition et de concertation ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du travail du comité de transition et de concertation devra être approuvé par la municipalité de Ville de Pohénégamook, l'OMH de Pohénégamook ainsi que les conseils municipaux et les conseils d'administration des OMH concernés avant d'être soumis à la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la personne déléguée devra informer le conseil municipal de Ville de Pohénégamook de l'avancée des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Ville de Pohénégamook décide :

QUE la municipalité de Ville de Pohénégamook reconnaît l'importance d'être impliquée dans le processus de regroupement pour assurer le bien-être de ses citoyens et particulièrement des locataires de l'OMH de Pohénégamook ;

QUE la municipalité de Ville de Pohénégamook confère au comité de transition et de concertation le mandat de rédiger un plan d'affaires et de réfléchir aux modalités menant vers le regroupement de l'OMH de Pohénégamook avec les autres OH concernés ;

QUE la municipalité de Ville de Pohénégamook mandate Simon Bolduc afin de la représenter au comité de transition et de consultation qui sera formé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 21 H 45 À 22 H

2017.04.97 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 22 h ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
